



Colonisation et administration françaises en Amérique du Nord

publié le 04/07/2007 - mis à jour le 21/06/2012

Descriptif :

L'administration coloniale et le régime seigneurial sont deux thèmes prégnants dans l'historiographie canadienne.

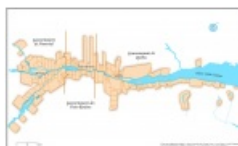
Sommaire :

- Place dans les programmes / 2nd

L'**administration coloniale** et le **régime seigneurial** sont deux thèmes prégnants dans l'historiographie canadienne. Il s'agit de deux institutions essentielles de la *Nouvelle-France* qui ont favorisé la colonisation, le peuplement et la mise en valeur du territoire, et contribué à préserver l'intégrité canadienne française. Toutes les deux trouvent également leur origine en France. On retrouve des éléments hérités de la féodalité mais corrigés par la monarchie bientôt qualifiée d'absolutiste.

L'administration de la colonie est reprise en main à partir de *Colbert*, ce qui assure à la monarchie un contrôle direct de la colonie et met un terme à l'administration indirecte par le biais des compagnies commerciales (type *Compagnie des Cent Associés*). Désormais les principes d'organisation sont ceux de la métropole, ils demeurent par conséquent marqué par l'absence de séparation entre les différents pouvoirs (notamment exécutif et judiciaire), et par l'enchevêtrement des compétences entre les divers officiers et juridictions. A la tête de la colonie le pouvoir est partagé entre un **gouverneur**, plutôt chargé des affaires militaires, et un **intendant** (au Canada) ou un **commissaire ordonnateur** (sur l'Île Royale) plutôt chargé de l'administration civile.

La mise en place d'un régime seigneurial permet à la fois de donner un cadre à l'appropriation du territoire et à sa mise en valeur, de trouver parmi les seigneurs des agents recruteurs, des relais de la colonisation. L'objectif de la monarchie était surtout de transplanter outre-atlantique une société française harmonieuse, forgée dans un moule absolutiste. En *Acadie* le régime seigneurial ne survit pas aux périodes d'occupation écossaise ou anglaise et des rivalités entre explorateurs et commerçants français. Au Canada on comptait près de **250 seigneuries en 1760**. Les roturiers longtemps en marge de la propriété seigneuriale acquièrent un nombre croissant de seigneuries en raison du prestige sociale et dans quelques cas aux revenus seigneuriaux que leur possession conférait. La seigneurie représentait l'unité de base autour de laquelle la vie économique et sociale devait s'organiser avec des valeurs conformes à l'idéal d'une société terrienne d'Ancien Régime.



Carte des Seigneuries

● Place dans les programmes / 2nd

○ Finalité

Étude du caractère absolu de la monarchie (dans la perspective d'une crise de cette monarchie)

○ Objectifs

Étude d'une société d'Ancien Régime et de ses dynamiques (montée de la bourgeoisie),

- observer la puissance française et des limites à travers un exemple colonial
- connaître le peuplement et l'administration d'une colonie
- comprendre les structures d'une société d'Ancien Régime
- appréhender le régime seigneurial français au XVIIIe siècle : une structure non plus politique mais uniquement économique et sociale

Portfolio



Documents joints

-  [Acte de concession d'un arrière-fief](#) (PDF de 17.2 ko)
-  [aveu et dénombrement](#) (PDF de 20.2 ko)
-  [Concession d'un fief](#) (PDF de 18.4 ko)
-  [foi et hommage](#) (PDF de 17.7 ko)
-  [L'institutionnalisation du régime seigneurial](#) (PDF de 50.9 ko)
-  [Les arrière-fiefs au Canada sous le Régime français](#) (PDF de 656.5 ko)
-  [Les contrôleurs et commissaires de marine en Nouvelle](#) (Word de 48 ko)
Article à paraître dans le prochain numéro de la revue "French colonial history", par Céline Melisson



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**